

# LIMOGES TERRE DE GAUCHE

L'alternative écologique, sociale et démocratique

Michel TOULET  
Président de l'association  
RENAISSANCE  
DU VIEUX LIMOGES  
37 rue AdrienTixier  
87100 Limoges

Limoges le 28 février 2014

Monsieur le Président,

Votre courrier pose cinq grandes questions que vous avez abordées avec mes colistiers lors de votre entrevue à notre local de campagne le 26 février 2014.

Nous sommes pour l'essentiel d'accord quant aux réponses à y apporter.

Néanmoins, ce courrier vous précisera nos points de vue et vous pourrez en faire état auprès de vos adhérents et de la presse.

D'abord, concernant l'établissement d'un CIAP, nous sommes tout à fait favorable à sa création, non seulement parce que c'est une obligation qui n'a pas été respectée par la mandature actuelle, mais surtout parce que cela fait partie intégrante de la conception politique de notre programme de « **penser la ville autrement** ».

Concernant son fonctionnement, compte tenu du label ville d'art et d'histoire que notre ville a obtenu en 2008, nous pensons que le CIAP relève de plusieurs missions parmi lesquelles :

- La mise en valeur du patrimoine et sa préservation.
- L'information relative à celui-ci
- Un rôle pédagogique et de formation de la population, y compris touristique, mais aussi, de la jeunesse, en lien étroit avec l'éducation nationale.

Ces 3 aspects sont partie prenante de la conception politique de notre programme, dans son ensemble, que nous avons décliné de la manière suivante :

- Pensons la ville autrement
- La création d'Eco-quartiers
- La démocratie participative
- Le développement culturel
- La politique municipale de la jeunesse.

Nous sommes donc favorables à l'élaboration de l'AVAP, qui remplace les ZPPAUP, depuis la promulgation de la loi de juillet 2011 dite « Grenelle 2 », mais dont nous attendons toujours les décrets d'application.

Notre projet politique exclut, de fait, de livrer la ville aux appétits financiers des promoteurs immobiliers. Cela implique de préserver les secteurs sauvegardés existants.

Mais cela ne peut se réduire aux seuls quartiers de « la Cité et du Château », puisque la création des éco-quartiers nécessitera autant de vigilance de notre part. Dans cet esprit, toute demande de travaux devra faire l'objet d'une étude préalable pour déterminer l'existence d'un patrimoine archéologique, notamment. En effet, nous englobons également dans la notion de patrimoine, tous les aspects historiques, sociaux et culturels.

Il s'agit bien d'envisager la création d'un musée de la ville de Limoges et de ses environs, dans lequel le CIAP aurait toute sa place, et qui deviendrait le lieu emblématique de la mise en valeur de toute notre histoire, que ce soit les luttes sociales, l'industrie de la porcelaine, les émaux, ou l'architecture limougeaude particulièrement celles des 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> siècle. Cela nécessite de répertorier l'ensemble des lieux concernés, afin de pouvoir y organiser des visites ou des conférences en lien direct avec le CIAP et le musée.

Cela implique le maintien et la remise en état de certains quartiers tel celui de la rue de la boucherie.

Concernant l'immeuble FAURE, il serait indispensable de faire une autre étude architecturale, liant l'ancien et le moderne tel que cela a été fait pour la BFM, et qui permettrait de conserver l'unité de la place Winston CHURCHILL.

Quant à l'immeuble LACAUX, il nous paraît inacceptable qu'il soit voué à la destruction afin d'y réaliser, selon nos renseignements, une opération immobilière en prévision de l'arrivée hypothétique de la LGV, puisque celle ci a été définitivement enterrée par la commission « Mobilité 21 » nommée par le 1<sup>er</sup> ministre.

En revanche ce bâtiment pourrait être un lieu idéal pour le Musée et le CIAP.

Enfin, concernant le point 3 de votre courrier, si le ravalement décennal des façades est une obligation, nous pensons que cette question doit être étudiée au cas par cas afin de faciliter sa réalisation pour être en conformité avec la loi, mais en différenciant les types de propriétaires. L'argument d'irrecevabilité évoqué dans votre dossier ne nous paraît pas compatible avec notre principe de démocratie participative, lié à la responsabilité citoyenne et le dialogue.

Bien évidemment, nous vous joignons une copie de notre programme dont le paragraphe 9 de la partie « Construisons les Solidarité ! Favorisons l'Emancipation ! » répond pour l'essentiel à vos questions en cohérence avec l'ensemble de notre programme.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

pour

**Gilbert BERNARD**

Tête de la liste **Limoges Terre de Gauche**

**Gérard ROME**

